

PROCÈS-VERBAL
Ordre des chimistes du Québec
Assemblée générale annuelle 2018
Le 1er septembre 2018 – Hôtel Fairmont Manoir Richelieu

1. Constatation du quorum et ouverture de l'assemblée

M. Michel Alsayegh, chimiste et président du Conseil d'administration, ayant constaté l'atteinte du quorum (68 membres) après décompte des membres présents et ayant droit de vote par le secrétaire assisté de M. Nacer Eddine Ziani, chimiste et M. Claude Chartrand, chimiste et M. Domenico Sarro, chimiste, déclare la réunion ouverte.

M. Martial Boivin, chimiste et directeur général de l'Ordre agit à titre de secrétaire de la réunion. M. Claude Chartrand, chimiste et syndic, représente le bureau du syndic. M^e Jean Lanctôt, avocat et procureur de l'Ordre.

2. Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment appuyée l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 septembre 2017

Sur proposition dûment appuyée le procès-verbal du 9 septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Affaires découlant du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 9 septembre 2017

Rien à signaler.

4. Présentation du rapport annuel 2018-2019

Le président du Conseil d'administration, M. Michel Alsayegh, chimiste, présente :

• Les faits saillants de l'année 2018-2019

- *Ensemble de résolutions découlant du mandat de l'Ordre (Rapport annuel 2017-2018, p. 9);*
- *Entente avec la firme Mallette s.e.n.c.r.l. pour l'identification des risques potentiels auxquels l'Ordre est exposé;*
- *Suivi des non-conformités à la norme professionnelle de formation continue.*

• Les principaux enjeux de l'année 2018-2019

• Dossier Cannabis

- *Projet de loi 157-Le projet de loi encadrant la légalisation du cannabis au Québec a été adopté le 12 juin 2018.*
- *L'Ordre a présenté un mémoire et a participé à la consultation particulière et auditions publiques. 18*
- *Projet de loi C-45 a reçu la sanction royale lors d'une cérémonie au Sénat qui a eu lieu le 21 juin 2018.*
- *Le projet de loi du gouvernement C-45 légalisera l'accès au cannabis récréatif au Canada lorsqu'il sera entré en vigueur le 17 octobre 2018. En plus, le projet de loi contrôlera et de réglementera la façon dont le cannabis sera cultivé, distribué et vendu.*
- *L'Ordre très présent - Relations gouvernementales et médiatiques.*
- *152 retombées médiatiques – Gain de réputation de 72 % (Source : Rapport de Mesure du gain de réputation des enjeux de l'Ordre des chimistes du Québec dans les médias, Analyse des retombées de presse du 1er janvier 2017 au 28 février 2018, 27 mars 2018).*
- *Ce sont les interventions de l'Ordre des chimistes dans le débat sur le cannabis qui ont généré le plus grand gain de réputation avec 122 985 \$ et le nombre le plus élevé de retombées*

- *Pour l'ensemble des enjeux*
 - *223 retombées médiatiques – Gain de réputation de 69% (Source : Rapport de Mesure du gain de réputation des enjeux de l'Ordre des chimistes du Québec dans les médias, Analyse des retombées de presse du 1er janvier 2017 au 28 février 2018, 27 mars 2018).*
 - *Valeur publicitaire avant négociation : 113 719\$*
 - *Gain de réputation : 191 901\$*

- *Les priorités 2018-2019*
 - *Poursuivre les démarches d'actualisation de la Loi sur les chimistes professionnels;*
 - *Poursuivre la mise en œuvre du plan stratégique 2016-2021;*
 - *Mise en œuvre des modifications au Code des professions et à la gouvernance (Projet de loi 98 devenu Loi 11) et actualisation réglementaire en découlant;*
 - *Mise en œuvre des renseignements exigés au Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel;*
 - *Mise en œuvre du plan de gestion des risques.*

- *Au chapitre du bureau du syndic de l'Ordre et des comités statutaires :*
 - *Les membres sont invités à consulter le rapport annuel 2018-2019 faisant état de l'ensemble des activités du bureau du syndic de l'Ordre et des comités statutaires.*

- *Au chapitre des Finances :*
 - *Extrait du rapport de l'auditeur Roland Naccache et Associés S.E.N.C.R.L. comptables agréés :*
 - *Faits saillants :*

■ <i>Actifs nets début :</i>	<i>454 410 \$</i>
■ <i>Excédent (Insuffisance) :</i>	<i>(261 987 \$)</i>
■ <i>Actifs nets fin :</i>	<i>192 423 \$</i>
■ <i>Fonds non affectés</i>	<i>151 100 \$</i>
■ <i>Fonds investis</i>	<i>41 323 \$</i>

- *Au chapitre du Tableau des membres :*

■ <i>Tableau des membres au 31/03/2018</i>	
■ <i>2934 Plein droit</i>	<i>-38</i>
■ <i><u>108 Entraînement</u></i>	<i>+5</i>
■ <i>3031 Total</i>	<i>-33</i>
■ <i>Premières inscriptions</i>	<i>+155 (dont 60 hors Québec)</i>
■ <i>Réinscriptions</i>	<i>+ 98</i>
■ <i>Radiations</i>	<i>-289</i>

5. **Décisions**

5.1 *Élection de l'auditeur comptable pour l'année 2018-2019*

- *Il est résolu par les membres réunis en assemblée générale d'entériner la nomination de M. Roland Naccache, CPA, à titre d'auditeur chargé de vérifier les livres et comptes de l'Ordre des chimistes pour l'année 2018-2019.*

Sur proposition dûment appuyée la résolution est adoptée à l'unanimité.

5.2 Cotation 2019-2020

Il est résolu par les membres réunis en assemblée générale d'entériner la proposition du Conseil de majorer la cotation annuelle 2019-2020 à 433 \$ (+6 \$ ou 1,4 %) pour un membre de plein droit (la référence) et d'ajuster les autres classes de cotation selon les ratios préétablis.

Sur proposition dûment appuyée la résolution est adoptée à l'unanimité.

6. **Questions / Commentaires**

Rien à signaler

7. **Levée de l'assemblée générale annuelle 2018**

Sur proposition dûment appuyée, le président du Conseil d'administration M. Michel Alsayegh., chimiste, déclare l'assemblée générale annuelle levée à 18 h.

Le président,

Michel Alsayegh, chimiste